

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives











## **COMMUNIQUE**

Lancement de l'appel à projets « Addictions » 2024 dédié à la prévention et la lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans

Tabac, alcool, drogues, jeux d'argents et de hasard, écrans... Les conduites addictives liées à des produits et à des comportements touchent l'ensemble de la société réunionnaise et en particulier les populations les plus vulnérables, notamment les plus jeunes.

À La Réunion comme sur l'ensemble du territoire national, les impacts négatifs des addictions sur le plan sanitaire, social, judiciaire sont majeurs et constituent une priorité de santé publique pour l'ensemble des acteurs institutionnels.

À cet effet, dans le cadre d'un partenariat inédit entre l'Agence régionale de santé (ARS) La Réunion, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), la Région Réunion, le Département de La Réunion, la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) et la Délégation régionale académique à la jeunesse, l'éducation et aux sports (DRAJES) de La Réunion, un appel à projets régional « Addictions » est lancé pour 2024 dédié au financement d'actions de prévention et/ou de lutte contre les addictions aux substances psychoactives et/ou aux écrans.

Cette année, ce sont plus **d'un million d'euros** qui vont être collectivement investis dans des actions de prévention afin de limiter les conduites addictives chez les jeunes et faire diminuer la prévalence des addictions à La Réunion.

Cet appel à projets est lancé du 1<sup>er</sup> avril au 10 mai 2024 auprès de l'ensemble des porteurs de projets potentiels du territoire (associations, centres de santé, collectivités locales, acteurs de la prévention...) autour de 4 axes dédiés :

- Protéger les jeunes, notamment les plus fragiles, et éviter ou retarder l'entrée dans la consommation de substances psychoactives ou dans les cyber-addictions, en déployant des actions de prévention à destination des jeunes, de leurs familles et des professionnels en contact
- Aider les consommateurs de substances psychoactives à s'arrêter et/ou réduire les risques et les dommages liés aux consommations en ciblant prioritairement les publics les plus défavorisés
- Sensibiliser et promouvoir le respect des « interdits protecteurs » en matière de vente et de publicité sur l'alcool et le tabac
- Accompagner les communes à une politique locale de prévention et de lutte contre les addictions

L'année 2024 étant marqué par la publication du nouveau plan national de lutte contre le tabagisme et l'organisation des jeux olympiques à Paris, les instructeurs accorderont une attention particulière aux projets de prévention du tabagisme, notamment le déploiement des espaces sans tabac, ainsi qu'aux actions de promotion du sport-santé en lien avec la prévention ou l'accompagnement d'une addiction.

Afin de présenter plus en détail le contenu du cahier des charges de cet appel à projets (disponible sur les sites internet de la préfecture, de l'ARS et des partenaires cofinanceurs), une <u>réunion</u> <u>d'information à destination des acteurs de prévention est organisée le Jeudi 4 avril 2024 à partir de 9h30 sur le site Cimendef de la commune de Saint-Paul (Angle des rues Mangalon et Chaussée Royale).</u>

Pour toute information complémentaire, les candidats à l'appel au projet peuvent contacter le référent addictions de l'ARS La Réunion, M. Cyril HERIBERT-LAUBRIAT, via l'adresse mél suivante <u>ars-reunion-datps@sante.gouv.fr</u> ou le référent MILDECA de la préfecture, M. Brian TOURRE sur <u>mildeca-reunion@reunion.gouv.fr</u>

Contacts presse

ARS La Réunion : 0692 66 61 20

Préfecture de La Réunion : 02 62 407 419 / 434 / 457